

Déclaration liminaire à la CAPD du vendredi 12 octobre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Il nous semble urgent de définir vos ambitions :

- **Ambitions en termes de confiance des usagers et de confiance des personnels**

Cette CAPD se tient le jour des élections de parents d'élèves qui permettent aux usagers d'élire leurs représentants dans les conseils d'école. Usagers qui sont dès ce début d'année en colère face aux absences non remplacées et à l'absence d'accompagnement des élèves en situation de handicap à hauteur des « prescriptions » de la MDPH... Ces absences désorganisent quotidiennement les écoles et mettent à mal la relation des personnels avec les familles. Les représentants du SNUipp-FSU23 se sont malgré tout rendus disponibles pour ne pas bloquer les inscriptions en formation continue avec l'espoir d'obtenir des réponses aux questions que nous avons envoyées et que vous étiez engagé à traiter au cours du mois de septembre. Cela n'a pas été le cas, nous restons en attente de la majeure partie des réponses à notre courrier et de l'actualisation de celles que nous avons eues. Par ailleurs, nous regrettons que les informations dues aux représentants du personnel ne soient pas communiquées, au fil de l'eau, comme nous en avons l'habitude. Le point d'informations diverses sera sans doute aujourd'hui conséquent... Ce sont les personnels qui font les frais de ce fonctionnement rigide de l'instance puisqu'ils ne reçoivent pas les informations et réponses attendues. Le SNUipp-FSU23 regrette ce fonctionnement.

Nous ne pensons pas que ces « oublis » soient le fruit d'une volonté d'opacité, mais ils ne sont malheureusement que représentatifs d'une gouvernance déconnectée des besoins des personnels et des intérêts des élèves.

Le traitement des candidatures aux stages MIN (Modules d'Initiative Nationale) est lui aussi représentatif de cette déconnexion. Le département n'a assuré aucune communication sur ces stages nationaux de grande qualité ; seul le SNUipp-FSU 23 a informé les personnels. La CAPN n'a pu se prononcer. En effet, les candidatures avaient été modifiées par la DSDEN 23 avant envoi au Ministère : des candidatures ont été portées au niveau national sans même en informer les agents et d'autres ont été modifiées, sans information des personnels concernés ! Les personnels sont d'ailleurs toujours en attente d'une réponse...

Les personnels restent également en attente des parcours CAPPEI (ex CAPASH, formation de l'enseignement spécialisé) nécessaires pour changer de parcours : ils devaient être explicités, les procédures présentées... Toujours aucune information !!!

- **Ambitions pour garantir la réussite de tous les élèves...**

Une réelle politique autour de l'ASH avait, il y a quelques années, permis que tous les postes spécialisés soient pourvus par des personnels spécialisés. Aujourd'hui ce sont plus de 10 postes spécialisés restés vacants à l'issue des affectations, ce sont 3 classes spécialisées sans enseignant depuis le début de l'année, ce sont de nombreux personnels qui ont voulu et n'ont pu être formés depuis la refonte de la formation spécialisée et l'apparition du CAPPEI.

Ne s'agit-il pas là pourtant d'un devoir de l'administration face à une demande légitime des familles ? La loi de 2005 offre à tous les élèves la possibilité d'être scolarisé en milieu ordinaire. Mais la faiblesse de la formation, le recul de l'accompagnement sont autant de frein pour garantir à tous l'accès à la réussite scolaire. L'école inclusive n'est pas un principe qui se décrète, c'est une ambition qui se construit ; faut il en avoir les moyens ! L'institution est défaillante dans ce domaine !

Le plan départemental de formation est une nouvelle preuve de l'éloignement entre l'ambition des cadres et les besoins réels du terrain. Une formation continue qui se doit « d'adapter l'offre aux besoins de formation » et qui dans les faits se traduit par ... 2 animations par cycle : une en français et une en mathématiques... De nombreux enseignants ont reçu un courriel leur demandant de prendre en compte leur inscription automatique aux 18 heures d'animation de leur cycle... D'une part, cette injonction n'est pas réglementaire : pourquoi demander une inscription si c'est automatique.... D'autre part, les besoins identifiés par l'administration pour les enseignants de notre département sont-ils uniquement ciblés en français et en mathématiques ? Manifestement non, au vu des

nombreuses participations au plan départemental de formation. Nous espérons que la CAPD de ce jour permettra de dégager des réponses pour les personnels y ayant participé.

- ***Ambitions en termes d'offre de Service Public d'Education***

Années après années, mutualisations après mutualisations (bourses, retraites, plateforme paie...), les usagers voient le service public s'éloigner chaque jour un peu plus... La réalité confirme en outre les inquiétudes des personnels : à chaque « mutualisation » le service rendu se dégrade, comme en témoigne la mise en place du service paye au Rectorat. Après la disparition des récapitulatifs des trajets pour les personnels remplaçants, la perte de compléments d'activité pour les AESH, la perte de droits et la baisse de salaire pour les personnels en congé pathologique suite à leur congé maternité, depuis le mois de juillet de nombreux enseignants constatent des baisses de salaire et attendent en vain des explications. Personne ne semble à la DSDEN23 en mesure de leur répondre. Les fusions d'Académies annoncées semblent encore accélérer le dépeçage de la DSDEN23.

- ***Ambitions en termes de dialogue social***

Les représentants du SNUipp-FSU23 aspirent à un autre mode de fonctionnement.

Lors des instances de rentrée vous n'avez pas été en capacité de dire combien de collègues étaient en poste dans le premier degré, combien de remplaçants étaient disponibles pour réellement effectuer des missions de remplacement. Etes-vous en capacité de répondre à ces questions aujourd'hui ? Comment sinon envisager de mettre en place les formations prévues quand le quotidien n'est pas assuré ?

Sur le fond comme sur la forme, les personnels et leurs représentants aspirent à une gestion plus proche du terrain et de ses besoins, dans l'équité, la transparence et la confiance dans les personnels qui s'engagent au quotidien pour la réussite de tous.

A Guéret, le 12 octobre 2018